### Séance extraordinaire du conseil municipal du 19 décembre 2022

# **PROVINCE DE QUÉBEC**

#### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 19 décembre 2022 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay et Jocelyn Guévremont.

Sont absents : madame la conseillère, Lisette Falker et monsieur le conseiller, Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

#### Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

#### 2022-12A-01

### Adoption du budget pour l'exercice financier de l'année 2023

ATTENDU que le conseil vient de prendre connaissance du document intitulé : *Budget 2023* ;

## ATTENDU que ce budget prévoit :

Revenus de fonctionnement :	24 064 433 \$
Moins - dépenses de fonctionnement :	(24 845 461 \$)
Plus - conciliation à des fins fiscales :	781 028 \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice	0 \$
à des fins fiscales :	Оφ

## **EN CONSÉQUENCE:**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier de l'année 2023, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 2022-12A-02

## Adoption du programme triennal d'immobilisations

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Francine Ranger Que conformément à l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal adopte le document intitulé : *Programme triennal des immobilisations 2023, 2024 et 2025*, annexé à la présente pour en faire partie intégrante, comme s'il était ici reproduit au long ;

Que ledit programme comporte des dépenses réparties sur les trois années pour les montants suivants :

2023	21 545 979 \$
2024	23 296 724 \$
2025	16 413 447 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

## Période de questions

Lors de la période de questions, aucune personne n'étant présente, il n'y a eu aucune intervention.

#### 2022-12A-03

## Levée de l'assemblée

Christian Goulet, maire

Il est proposé par monsieur Denis Moreau Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 32.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire	Marie-Josée Charron, greffière

# Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUO	I, j'ai signé ce	20e jour du mois	de décembre	2022.